LE Journal du SMICTOM

"Devenons des consom'acteurs et trions plus !"

JOURNAL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU CHINONAIS

N° 64

ÉTÉ 2024

01 ÉDITO
Philippe MASSARD
Président du SMICTOM
du Chinonais

02 ACTUALITES
Nouveau centre de tri
Nouveau territoire

03 COLLECTE
Calendrier jours fériés
Les bio-déchets c'est quoi ?
Tous au compost !

04 CONCERTATION PUBLIQUE
Cap 2030 : vers une Touraine propre pour réduire et mieux gérer nos déchets.

05 DÉCHÈTERIES
Que deviennent mes végétaux ?
Bonus réparation

06
Déchets chimiques

07 INFOS PRATIQUES
Minimiser sa garde robe

www.smictom.com

2024
UNE ANNÉE FLORISSANTE DE PROJETS !

Madame, Monsieur,

2023 ne fut pas une année de tout repos et l'année 2024 est également riche en projets.

LE PLPDMA

*En effet, à l'échelle départementale, le syndicat «Touraine Propre», auquel nous adhérons, élabore et coordonne la mise en œuvre des actions de notre **P**rogramme **L**ocal de **P**révention des **D**échets **M**énagers et **A**ssimilés - le PLPDMA, pour la période 2024-2029.*
Par des objectifs de réduction des quantités de déchets produits et les actions pour les atteindre, ce programme ambitieux, pour lequel le SMICTOM y consacre une partie de son budget prévention de 5€ par habitant, permettra de réduire de 16% notre production de déchets ménagers et assimilés.

L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS - UVE

Ensuite, le projet de reconstruction et de transformation de l'incinérateur de Saint-Benoit-la-Forêt, en unité de valorisation énergétique (UVE) pour produire plus d'énergie, a été lancé. L'UVE traitera les déchets des territoires du SMICTOM, de la totalité de la communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre et de la communauté de communes Loches Sud Touraine.
Avec l'expertise de la commission nationale du débat public, la CNDP, une concertation de débat public a été lancée. Plusieurs dates vous sont proposées - Voir page 5.

LE LANCEMENT DES TRAVAUX EN DECHETERIES

À partir d'octobre prochain, 2 des 10 déchèteries du SMICTOM seront en travaux.
Celle de Chinon profitera d'un agrandissement et son accès sera impossible lors des travaux. Les horaires des déchèteries de La Roche-Clermault et Savigny en Véron seront amplifiés afin de vous garantir un service continu.
Quant à celle d'Azay Le Rideau, les travaux n'impacteront pas son accès, puisqu'elle sera entièrement reconstruite sur un autre terrain, à proximité de l'actuelle.
Début 2025, c'est la déchèterie de Noyant de Touraine qui fera peau neuve. Les déchèteries de l'île Bouchard, Richelieu et Ports-sur-Vienne compenseront cette fermeture temporaire.

La durée des travaux pour chaque déchèterie est estimée entre 10 et 12 mois.

La communication sera relayée par différents canaux pour vous tenir informés des évolutions du projet.

LE COMPOSTAGE S'INTENSIFIE

Depuis le 1er janvier 2024, la loi anti-gaspillage impose aux collectivités de vous proposer une solution pour trier vos biodéchets à la source, les propositions du SMICTOM sont :
- le compostage individuel, lorsqu'une parcelle de jardin est disponible.
- et le compostage partagé pour plusieurs foyers, sont les moyens de traitement choisis par notre syndicat en concertation avec les 3 communautés de communes.

Malgré la pénurie nationale de composteurs, le SMICTOM a pu intensifier ses journées de distribution de composteurs individuels. Sur les 4 premiers mois de l'année, plus de 400 composteurs ont été distribués.

En ce qui concerne les sites de compostage collectif, pour les habitants ne disposant pas de jardin, 4 sites ont été installés depuis le début de l'année et 5 autres sont programmés dans les mois à venir, desservant ainsi 90 foyers.

Le Président,
Philippe MASSARD

ÉDITO

JOURNAL DU SMICTOM n°64
Journal d'information semestriel

Rejoignez-nous sur Facebook, Instagram, LinkedIn et l'application Panneau Pocket

- **Édition :** SMICTOM du Chinonais (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) 24, place Jeanne d'Arc - 37500 Chinon - Tél. : 02 47 93 22 05 - contact@smictom.com
- **Directeur de la publication :** Philippe MASSARD, Président du SMICTOM du Chinonais
- **Conception et réalisation :** Service communication du SMICTOM du Chinonais
- **Crédits Photos :** P.1: © Drone-Concept 41, SPLTri Val de Loire, P.2: CITEO, P.3: Touraine Propre, P.4: CITEO et Azay-Le-Rideau, P.5: Touraine Propre, P.6: Canva, Eco DDS, P.7: Re_Fashion, Canva
- **Impression :** Imprimerie Raynaud - Papier PEFC 100%.

www.smictom.com

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement
PEFC 10-31-1336 www.pefc-france.org

ACTUALITÉS

NOUVEAU CENTRE DE TRI INTERDÉPARTEMENTAL

Depuis le mois de novembre 2023, l'ensemble des **emballages** contenus de nos sacs jaunes, sont envoyés au nouveau centre de tri interdépatemental, situé à Parçay Meslay, près de Tours.
Il reçoit les déchets de 13 collectivités réparties sur 3 départements que sont l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et la Sarthe, soit 948 000 habitants.
Au total, les 53 000 tonnes de déchets y sont acheminés.
Les déchets sont d'abord pesés, puis déversés dans des alvéoles pour être ensuite rechargés sur un ensemble de 200 convoyeurs (tapis).

Pour répondre aux nouveaux besoins liés à l'extension des consignes de tri de tous les emballages, des capteurs avancés et des technologies de reconnaissance optique permettent d'identifier et de trier rapidement les différents matériaux.

En fin de chaîne, la main humaine est nécessaire pour réaliser un dernier tri, 17 valoristes sont en charge de cette mission. Ils garantissent la qualité finale des matériaux triés.

Une fois le tri terminé, les matériaux recyclables sont compactés en balles (Une sorte de cube compact, pour faciliter le transport). Elles sont ensuite stockées dans des zones dédiées en attendant leur envoi vers les installations de recyclage.

Les balles de matériaux recyclables sont chargées dans des camions et expédiées vers les usines de recyclage partenaires. Là-bas, les matériaux sont réutilisés pour la fabrication de nouveaux produits.

Une visite vitruelle est possible sur le site : trivaldeloire.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

La SPL Tri Val-de-Loir(e) - TVL est une Société Publique Locale. Elle regroupe les 13 collectivités actionnaires, permettant ainsi la construction du nouveau centre de tri et le pilotage de son exploitation.

MODIFICATION DU TERRITOIRE

Au 1er janvier, les contours de la zone géographique du SMICTOM du Chinonais ont été modifiés. En effet, les communes de Langeais, Cinq-Mars-La-Pile et Mazières de Touraine ont fusionné avec le nouveau service de collecte et de traitement des déchets, (anciennement le SMIPE Val Touraine Anjou) de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire.
Il en est de même pour la déchèterie de Cinq-Mars-La-Pile qui diminue le nombre total de déchèteries à 10.

A contrario, la commune de Chouzé-sur-Loire a rejoint notre territoire à cette même date. Les Chouzéens, ont accès aux déchèteries de Savigny en Véron, Chinon et La Roche-Clermault.

Aujourd'hui, le SMICTOM comptabilise une population totale de 67 708 habitants, en baisse de 10,2% par rapport à 2023.

CARTE DU TERRITOIRE DU SMICTOM 2024

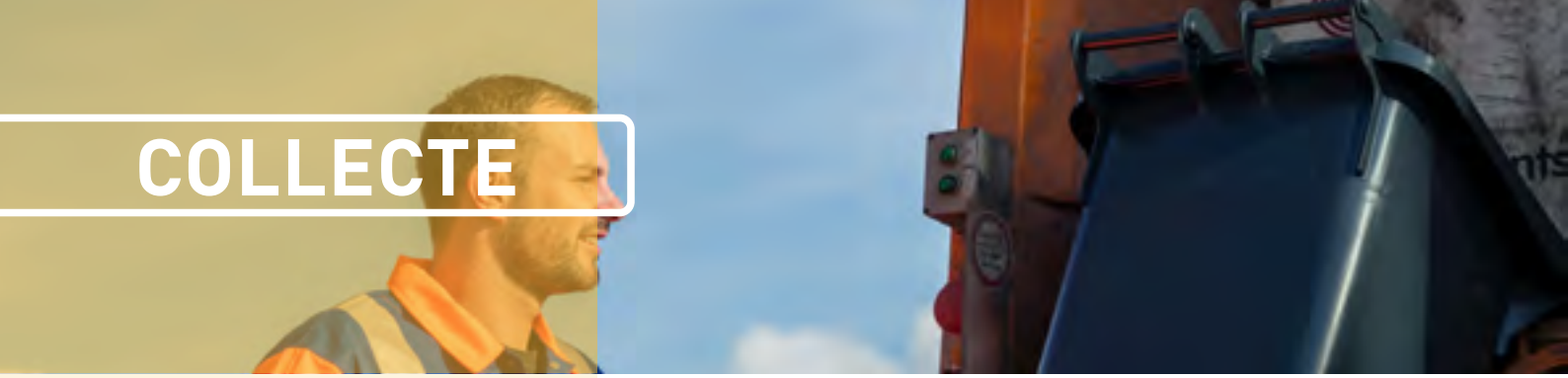

COLLECTE

DÉFI NATURE DE RAPH

Raphaël un garçon de 6 ans effaré par la quantité de déchets trouvés lors de ses promenades, a lancé un appel à sa commune d'Azay Le Rideau et au SMICTOM pour lancer le "Défi nature de Raph".

Le samedi 30 mars, une soixantaine de personnes se sont mobilisées pour ramasser les déchets abandonnés dans les fossés et aux abords de la déchèterie d'Azay. Grâce à eux 200 kg de déchets ont été retrouvés, bidons de produits chimiques, pneus, tuyaux, verre et papiers.

Pour l'occasion, le SMICTOM a fourni le matériel nécessaire au ramassage (pinces et sacs) et a rapatrié une benne à Ordures Ménagères de 26T pour faire découvrir le métier d'agent de collecte aux participants.

LES BIODÉCHETS

Les déchets organiques biodégradables du jardin ou de la cuisine

Au 1er janvier 2024, le tri des biodéchets à la source est devenu obligatoire. Depuis cette date, **chaque collectivité doit proposer à ses habitants une solution** de tri de ses biodéchets. Ils représentent 30% de notre poubelle d'ordures ménagères. Avec quelques conseils, il est facile de les composter:

Pour tous renseignements sur l'achat d'un composteur nous contacter au 02 47 93 22 05

4 règles d'or pour un compost réussi

- ❑ Apporter un bon mélange
  + 50% de déchets humides
  + 50% de déchets secs
- ❑ Fragmenter les déchets
- ❑ Aérer le compost
- ❑ Surveiller l'humidité

*Mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, carton brun (boîtes d'oeufs, rouleaux de papier toilette...), plantes d'intérieur...

TOUS AU COMPOST !

Dans le cadre de l'évènement national "Tous au compost", qui s'est déroulé du 23 mars au 7 avril dernier, le SMICTOM a proposé des animations pédagogiques autour du compostage et de la gestion des biodéchets.

Informations, échanges, jeux ludiques autour du cycle de la matière et des bienfaits des biodéchets pour vos jardins, étaient au rendez-vous.

La famille Gourbillon a fait le déplacement et a gagné un composteur plastique lors de la tombola.

Le SMICTOM remercie la mairie de Chinon pour son partenariat, qui a contribué au succès de l'événement.

CALENDRIER DES REPORTS DE COLLECTE

Fériés 2024

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Jeudi 15 août (Assomption)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du jeudi 15/08	Collecte du vendredi 16/08
Vendredi 1er nov. (Toussaint)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du vendredi 01/11
Lundi 11 nov. (Armistice 1918)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 11/11	Collecte du mardi 12/11	Collecte du mercredi 13/11	Collecte du jeudi 14/11	Collecte du vendredi 15/11
Mercredi 25 déc. (Noël)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du mercredi 25/12	Collecte du jeudi 26/12	Collecte du vendredi 27/12

CONCERTATION PUBLIQUE

CAP 2030 : VERS UNE TOURAINE PROPRE POUR RÉDUIRE ET MIEUX GÉRER NOS DÉCHETS.

CETTE CONCERTATION SE TIENT DU 15 MAI AU 14 JUILLET 2024.

L'objectif de la concertation est d'initier dès aujourd'hui, par une stratégie départementale, à forte déclinaison locale, une trajectoire de réduction des tonnages de déchets résiduels (-16% en 2030 par rapport à 2022) plus ambitieuse que les objectifs règlementaires. Elle permettra également de préparer au mieux la période de transition qui passera d'un modèle de traitement historiquement basé sur l'enfouissement vers un modèle de prévention et de valorisation énergétique des déchets.
Elle est portée par les intercommunalités d'Indre-et-Loire dont la coordination a été confiée à 3 collectivités, en leur qualité de maîtres d'ouvrage :

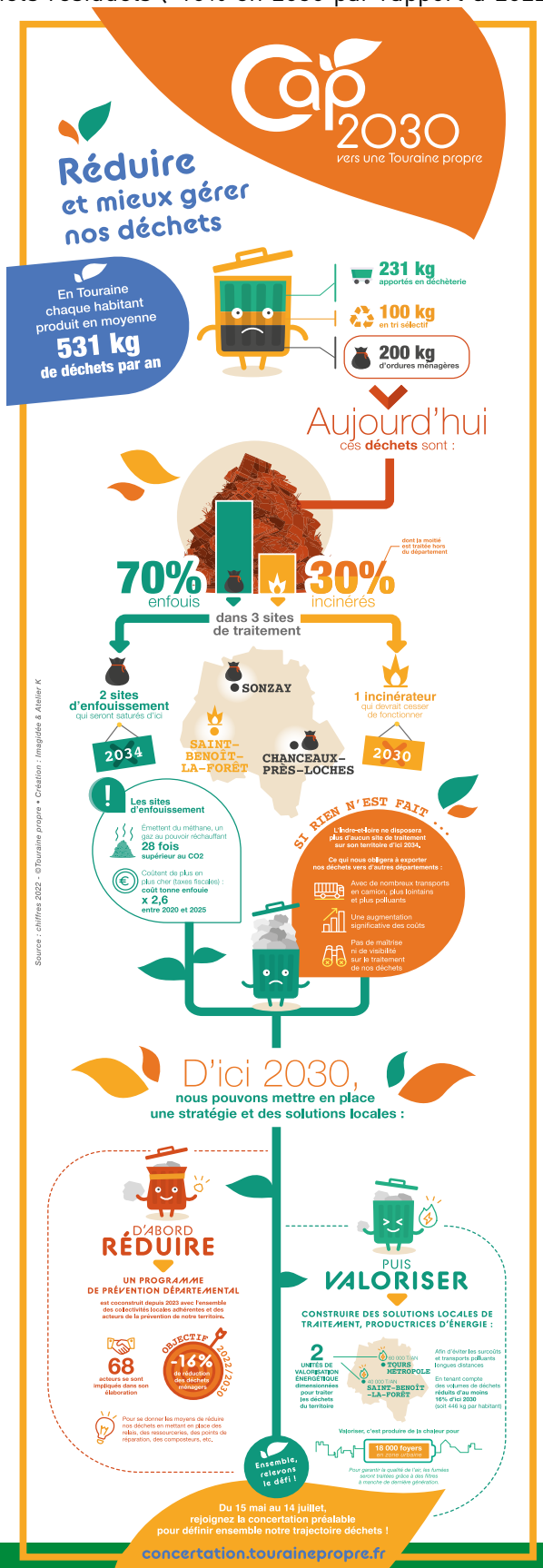

• **Le syndicat Touraine Propre** pour la mise en œuvre d'une planification départementale de la réduction à la source pour la période 2024-2029 grâce à un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;

• **Tours Métropole Val de Loire** pour la création d'une unité de valorisation énergétique (UVE) qui permettra de traiter ses propres déchets ultimes, ainsi que ceux des communautés de communes de Touraine-Est Vallées et de Gâtine-Racan ;

• **Le groupement du Sud tourangeau avec le soutien technique du SMICTOM** (communautés de communes de Chinon Vienne et Loire, Touraine Vallée de l'Indre, Touraine Val de Vienne et Loches Sud Touraine) pour la reconstruction et la transformation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères de Saint-Benoit-la-Forêt en unité de valorisation énergétique pour traiter les déchets ultimes, de ses 4 intercommunalités.

Suite à une saisine volontaire, Touraine Propre bénéficie de l'accompagnement de la Commission nationale du débat public (CNDP). Cette institution indépendante a désigné 2 garants indépendants qui veillent au bon déroulé de la concertation et à la participation de tous les publics.
A ce titre, ils ont conseillé à Touraine Propre un dispositif de communication adapté au projet. Il s'articule autour de différents moyens permettant d'associer les habitants du territoire, durant ces 2 mois de concertation, à savoir :

• **Deux réunions publiques d'information** sur le contenu de la concertation se tiendront sur le secteur du SMICTOM :
- **Chinon, mercredi 3 juillet à 18h** à l'espace François Rabelais (digue Saint-Jacques) sur le thème du traitement
- **Sainte-Maure-de-Touraine, mercredi 10 juillet à 18 h**, à la Salle des fêtes sur le thème de la prévention.

• **L'organisation de stands d'information** lors des temps forts locaux, dont :
- le samedi 29 juin lors du festival Avoine Zone Groove ;
- le samedi 6 juillet lors du Festi'Val de Vienne à Nouâtre.

• La **visite de 4 sites** en lien avec la prévention et le traitement des déchets ;

• **L'exposition itinérante** présentant les enjeux de la concertation avec une possibilité de contribution écrite ;

• **La plateforme numérique de dialogue citoyen** permettant de contribuer en ligne durant toute la durée de la concertation : **concertation.tourainepropre.fr**;

• **Tables rondes thématiques** (sur inscription) à Neuillé-Pont-Pierre (mardi 4 juin) et Amboise (mardi 2 juillet).

DÉCHÈTERIES

QUE DEVIENNENT MES VÉGÉTAUX ?

En 2023, **5 853 tonnes** de végétaux ont été déposés en déchèteries, ce qui représente **78 kg/hab**. Ces tonnages ont été transportés vers l'un des deux sites de compostage, en fonction de la distance des déchèteries.

Mes gestes du quotidien

PAILLER POUR PROTÉGER ET NOURRIR LE SOL

30 MIN DE PAILLAGE = **5H** DE MOINS À JARDINER

Tontes de pelouses, branchages et feuilles mortes ne sont pas des déchets mais bien des ressources pour le jardin. Pourquoi ne pas les laisser se dégrader sur place au pied des plantes afin de favoriser la biodiversité et éviter les déplacements en déchèterie ?

3 PÉRIODES IDÉALES POUR PAILLER

Au printemps, lorsque les graines sont bien germées afin de les protèger des intempéries.

En été, pour préserver l'humidité des sols lors de fortes chaleurs.

En automne, pour protèger le sol du froid de l'hiver.

PAILLIS DE COURTE DURÉE DE VIE

Certains végétaux comme les tontes de pelouses, les brindilles vertes et les feuilles tendres se dégradent rapidement. Laissez-les sècher puis utilisez-les pour recouvrir le sol du potager et des fleurs, **ils permettront de nourrir le sol.**

PAILLIS DE LONGUE DURÉE DE VIE

D'autres comme les tailles d'arbres et de haie, les copeaux de bois ou encore les feuilles plus coriaces comme le lierre sont recommandés au pied des plantes, arbres et plantes vivaces. Leur dégradation étant plus longue, ces végétaux **permettront de structurer le sol**.

HORAIRES DE DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Azay-le-Rideau ZA La Loge 02 47 45 43 88	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00
Rivarennes ZI de la Gare 02 47 95 58 10	FERMÉE 13h30 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 FERMÉE
Saché ZA La Châtaigneraie 02 47 73 25 52	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00
Chinon Route de Huismes 02 47 98 06 56	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
La-Roche-Clermault ZI La Pièce des Marais 02 47 95 96 34	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
Savigny-en-Véron ZI Le Sauget 02 47 58 94 19	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
Noyant-de-Touraine ZA La Justice 02 47 65 88 27	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
Ports-sur-Vienne Les Maisons rouges 02 47 65 01 06	08h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE
L'Ile Bouchard Rue Saint-Lazarre 02 47 97 02 14	FERMÉE 13h00 - 18h00	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00
Richelieu ZA Champigny-Richelieu 02 47 58 27 74	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00

LE BONUS RÉPARATION
qu'est-ce que c'est ?

En décembre 2022, face à l'obsolescence programmée des déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E) et la nécessité de consommer plus durablement, le gouvernement a mis en place le "Bonus Réparation" pour **encourager la réparation** de ces appareils. Une mesure qui vise à réduire les coûts de réparation pour les consommateurs, tout en soutenant les artisans locaux et en limitant l'impact environnemental des appareils usagés.

QU'EST-CE QUE LE BONUS RÉPARATION ?

Le Bonus Réparation est une aide financière directement déduite de votre facture de réparation des appareils électroménagers. Il permet de bénéficier d'une **réparation plus abordable et attractive par rapport au remplacement**.

QUELS APPAREILS SONT CONCERNÉS ?

Plus de 70 appareils utilisés quotidiennement sont concernés. Les montants varient d'un équipement à l'autre (de 10 à 60 euros) selon le type d'appareil.

COMMENT FONCTIONNE LE BONUS RÉPARATION ?

Lorsqu'un appareil électroménager tombe en panne, il suffit de se rendre chez un réparateur labelisé **QUALI REPAR** pour faire réparer son produit. Après une évaluation du problème, **le réparateur applique le bonus instantanément et de manière visible sur la facture de la réparation**. Cette aide financière est ensuite remboursée au réparateur par l'organisme chargé de gérer le programme.

Liste des **réparateurs agréés sur www.ecosystem.eco/reparer/**

LABEL QUALI RÉPAR

En novembre 2023 le bonus réparation a également été appliqué pour faire **retoucher ou réparer vêtements et chaussures**.

CONDITIONS DE RÉPARATION

- ✓ *Non couvert par une assurance*
- ✓ *Hors garantie légale ou commerciale*
- ✓ *Détenus par les ménages (vs les professionnels) (y compris les extensions de garantie)*
- ✓ *Disposant d'une plaque signalétique ou d'un numéro d'identification ou IMEI*
- ✓ *Respectant la règlementation (conforme aux normes, pas de contrefaçon ni de recel etc.)*

LES DÉCHETS CHIMIQUES
les bonnes pratiques

L'été arrive, on sort le barbecue, on nettoie la piscine et on profite du jardin.
Pour nettoyer, bricoler ou jardiner, on peut utiliser des produits chimiques

QUELS PRODUITS SONT CONSIDÉRÉS COMME CHIMIQUES ?

Les déchets chimiques sont des produits issus du bricolage et de la décoration, du jardinage, des produits d'entretien de la maison, du véhicule, de la piscine ainsi que pour la cheminée, le chauffage et le barbecue.

OÙ LES TROUVE-TON ?

Ils se cachent souvent dans les placards, sous l'évier, dans le garage ou l'abri de jardin.

LORSQU'ILS NE SONT PLUS NÉCESSAIRES, OÙ LES DÉPOSER ?

Non triés ces déchets chimiques peuvent représenter un risque pour la santé et l'environnement.
Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques des particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations.
Il faut les déposer en déchèteries ou dans les points de collecte ponctuelle, si possible dans leur emballage d'origine.

Pour vos produits chimiques

DIRECTION LA DÉCHÈTERIE

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHETTERIES SUR :
www.ecodds.com

ECO DDS
SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES DÉCHETS CHIMIQUES
www.ecodds.com

MINIMISER SA GARDE ROBE

Les 7 astuces pour réduire les impacts environnementaux et sociaux des vêtements que nous portons

1 PRÉFÉREZ DES PRODUITS LABELLISÉS

Écolabel européen, GOTS, OEKO-TEX. Ils garantissent des vêtements durables et sans substances chimiques dangereuses pour la santé et l'environnement.

2 CHÉRISSEZ VOS VÊTEMENTS

Chérissez vos vêtements

Les vêtements sont portés **DEUX FOIS MOINS LONGTEMPS QU'IL Y A 15 ANS**

3 PRIVILÉGIEZ LE COTON BIOLOGIQUE

4 LAVEZ VOS VÊTEMENTS À 30°C

et avec des lessives portant l'Écolabel européen

5 RÉPAREZ OU CUSTOMISEZ

Choisissez des vêtements d'occasion et transformez-les ! Ou faites-les réparer chez un professionnel grâce au bonus réparation.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE RÉDUCTION

① Vérifiez que votre article est éligible

② Uniquement auprès d'un réparateur labelisé Refashion, plus d'informations sur **bonusreparation.fr**

③ Profitez de Bonus de -6€ à -25€ cumulables qui s'appliquent directement dans la boutique sur vos réparations éligibles.

6 QUESTIONNEZ-VOUS ! ?

Qui a fait votre vêtement ?
Comment ?
Dans quelles conditions ?
Avec quelles matières ?
Et le respect des droits humains dans tout ça ?
En ai-je véritablement besoin ?

7 RECYCLEZ VOS VÊTEMENTS

En les déposant à un point d'apport volontaire prévu à cet effet !
Vous pouvez déposer

Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)

Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Même usés, ils seront valorisés à plus de 99%
MERCI

Que deviennent vos dons ?